



Réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le mardi 9 novembre 2021

19 h 00

Salle du conseil

Présence :

- Aldéo Saulnier, maire**
- Achille Bastarache, maire suppléant**
- Mariette Cormier, conseillère**
- Jean-Noël LeBlanc, conseiller**
- Oscar LeBlanc, conseiller**
- Rémi LeBlanc, directeur général et greffier par intérim**
- Joanne Savoie, greffière adjointe**
- Luc Cormier, directeur des loisirs et des immeubles**
- Chantal Richard, trésorière adjointe**

1. Ouverture officielle de la séance

Le maire, Aldéo Saulnier, ouvre officiellement la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

21-204 : OSCAR LEBLANC / MARIETTE CORMIER

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. Présentation des budgets 2022

Le directeur général par intérim, Rémi LeBlanc, présente en bref le budget du fonds de fonctionnement général 2022 et le budget du fonds de fonctionnement du service d'eau et d'égouts 2022.

5. Taux de taxe municipale - année 2022

21-205 : ACHILLE BASTARACHE / MARIETTE CORMIER

que le taux de taxe municipale pour l'année 2022 demeure 1,35\$ du cent dollars d'évaluation.

ADOPTÉE

6. Taux de location de la glace

21-206 : ACHILLE BASTARACHE / OSCAR LEBLANC

que les taux de location de la glace pour la saison 2022-2023 augmente de 10,00\$/heure.

Vote sur la proposition :

Pour : Achille Bastarache
Jean-Noël LeBlanc
Oscar LeBlanc

Contre : Mariette Cormier

ADOPTÉE

7. Taux pour le service d'égout - année 2022

21-207 : OSCAR LEBLANC / MARIETTE CORMIER

que le taux pour le service d'égout en 2022 augmente de 275\$ l'unité à 295\$ l'unité.

ADOPTÉE

8. Taux pour le service d'eau - année 2022

21-208 : OSCAR LEBLANC / JEAN-NOËL LEBLANC

que le taux pour le service d'eau en 2022 augmente de 225\$ l'unité à 245\$ l'unité.

ADOPTÉE

9. Adoption – budget du fonds de fonctionnement général 2022 et budget du fonds de fonctionnement du service d'eau et d'égouts 2022

21-209 : MARIETTE CORMIER / ACHILLE BASTARACHE

La présente atteste que le 9^e jour de novembre, 2021 le conseil du gouvernement local de Bouctouche a décidé que la somme de 4 447 389\$ soit le budget total de fonctionnement de la municipalité, que la somme 3 276 082\$ soit le mandat du gouvernement local pour l'année suivante, et que le taux d'imposition soit 1,35\$. Le conseil ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le (la) ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la Loi sur l'évaluation et se trouvent dans le territoire du gouvernement local de Bouctouche.

La présente atteste que le 9^e jour de novembre, 2021 le conseil du gouvernement local de Bouctouche a décidé qu'en vertu de l'alinéa 117(4) de la Loi sur la gouvernance locale, le budget total de fonctionnement du service d'eau et d'égouts pour la prochaine année comprendra des revenus de 878 089\$ et des dépenses de 878 089\$.

ADOPTÉE

10. Levée de la réunion

21-210 : OSCAR LEBLANC

pour la levée de la réunion à 19h28.

ADOPTÉE